

DEPARTEMENT DU TARN

MAIRIE DE CASTELNAU DE LEVIS

**REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL**

SEANCE DU 25 novembre 2013

L'an deux mil treize, le vingt-cinq novembre à dix-huit heures, les membres du Conseil Municipal se sont réunis dans la salle de la Mairie, sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire, Robert GAUTHIER, le dix-neuf novembre deux mil treize

Etaient présents : Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux : BARBARA France, CADILLAC Sébastien, COMPAN Arlette, HOLMIERE Marie-Jeanne, LACOMBE Marie-Thérèse, PROUST Françoise, SAUNAL Odette, VABRE Marie-Claude. CAMEL Jean-Luc, COURPET Jean-François, COURTY Alain, DELHEURE Patrice, GAUTHIER Robert, LAZO Jean-Marie
PEPIN Hervé, VIVIANI Franck.

Excusés : COLLADO François, LELONG Paul,

Absent : DARJ Isabelle,

Nombre de présents : 16

Date de convocation : 19 novembre 2013

Secrétaire de séance : PROUST Françoise,

01-04-2013 Plan de financement : rénovation locaux communaux – Immeuble BLATGE

L'estimation des travaux pour les commerces au rez-de-chaussée de l'immeuble BLATGE se présente ainsi :

Montant des travaux (compris branchements) = 223 348 €HT

MONTANT TOTAL HT =	223 348 €HT
MONTANT TVA A 19.60 % =	43 776 €
TOTAL OPERATION TTC (arrondi à)	= 267 000 €

Plan de financement.

Subvention FISAC.....	44 669€
Subvention conseil general.....	44 669€
Subvention conseil régional.....	44 669€
Autofinancement.....	89 341€
Total HT.....	223 348€

Une demande de subvention sera faite auprès du Conseil Général, au Conseil Régional et au FISAC.

Après délibération et à l'unanimité, le Conseil Municipal approuve ce plan de financement et charge Monsieur le Maire de signer les documents afférents.

02-04-2013 Eradication des essaims de frelons asiatiques

La Municipalité se propose de prendre en charge l'éradication des essaims de frelons asiatiques sur le domaine public et privé quand ceux-ci présentent un caractère de dangerosité. L'offre la plus avantageuse a été faite par l'entreprise Laurent ASSIE.

La prise en charge se fera de la façon en suivante :

- Les essaims se trouvant à moins de 3 mètres de haut : 80€
- Les essaims se trouvant à plus de 3 mètres de haut : 110€
- au-delà de 10 m de haut sur devis

Après délibération et à l'unanimité, le Conseil Municipal approuve cette proposition.

03-04-2013 NOMS DES RUES

Il appartient au Conseil Municipal de choisir, par délibération, le nom à donner aux rues et aux places publiques. La dénomination des voies communales, et principalement celles à caractère de rue ou de place publique, est laissée au libre choix du Conseil Municipal dont la délibération est exécutoire par elle-même.

Le numérotage des habitations constitue une mesure de police générale que le maire peut prescrire en application de l'article L 2213-28 du CGCT aux termes duquel « Dans toutes les communes où l'opération est nécessaire, le numérotage des maisons est exécuté pour la première fois à la charge de la Commune. L'entretien du numérotage est à la charge du propriétaire qui doit se conformer aux instructions ministérielles ».

Il convient, pour faciliter le repérage, le travail des préposés de la Poste et des autres services publics ou commerciaux, la localisation sur les GPS, d'identifier clairement les adresses des immeubles et de procéder à leur numérotation.

Le projet de dénominations des rues de la commune et de numérotation des bâtiments est présenté au Conseil Municipal.

Le Conseil Municipal considérant l'intérêt communal que représente la dénomination des rues et places publiques,

Après en avoir délibéré,

DECIDE à l'unanimité de procéder à la dénomination des voies communales,

ADOpte la dénomination suivante :

(plans en annexe)

PLAN 1 :

Chemin de Jussens

PLAN 2 :

Chemins des garrabets

Rue du Tarn

Chemin des Mirgouses

Chemin de la Passerelle

PLAN 3 + annexe 1 :
Chemin du Mas de Loubat
Chemin de Sibadou
PLAN 4 + annexe 1 :
Chemin de Saint Marty
Chemin de Saint Sernin
Chemin de France
Route de Puech Armand
PLAN 5 + annexe 1 :
Route de Puech Armand
Route de Bernac
Chemin des Pradals
Chemin du Cammas
Chemin du Touat
PLAN 6 + annexe 1 et 2 :
Route de Castanet
Route de la Capounié
Impasse d'As Cayre (chemin privé)
PLAN 7 :
Chemin de la Ravailhé
PLAN 8 (a et b)
Route de Marssac
Impasse du Carla

04-04-2013 CONVENTION AVEC LA FEDERATION DEPARTEMENTALE DE CHASSE ET L ASSOCIATION ARBRES ET PAYSAGES TARNAIS.

Cette convention est destinée à réaliser une plantation de haie en limite de la ferme de la Mirande propriété de la commune.

La participation de la commune est de HT 542.79€ pour laquelle la commune recevra une subvention de la société de chasse locale pour 238€.

Approuve à l'unanimité cette convention et accepte la subvention de 238€ de la société de chasse.

05-04-2013 Subvention Concordia

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité autorise Monsieur le Maire à signer la convention partenariale « chantier international 2013 » avec l'association CONCORDIA. Le chantier se déroulera du 17 juillet au 31 juillet 2013. De plus le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité décide de verser une subvention de 2 120 € à l'association CONCORDIA et autorise Monsieur le Maire à signer la Convention correspondante.

06-04-2013 :FONDS DE CONCOURS

Le Conseil Communautaire a alloué à la Commune de Castelnaud de Lévis le fonds de concours portant sur les dépenses de fonctionnement des bâtiments et équipements communaux 2013. Le montant alloué se porte à 11 402 € Après délibération et à l'unanimité, le Conseil Municipal, accepte le fonds de concours de la Communauté d'Agglomération et autorise Monsieur le Maire à signer les conventions correspondantes.

- Questions diverses :

Remplacement employé municipal.

La sélection des candidats continue.

Révision PLU

La Préfecture du Tarn a fait une dotation pour la révision du PLU